

Auguste permit à Agrippa d'aller chercher dans Lesbos une retraite, et à Mécène de s'en faire une au sein même de Rome; l'un avait été le compagnon de ses guerres, l'autre, sans quitter Rome, avait essuyé plus de fatigues encore; et tous deux avaient justifié de grandes récompenses par de grands services, Et moi, qu'ai-je apporté en échange de tes dons? Quelques talents obscurs, nourris dans l'ombre de l'école, auxquels je dois la gloire de paraître avoir dirigé les essais de ta jeunesse; ce qui déjà me paye avec usure. Mais toi, tu m'as entouré d'un crédit immense, de richesses incalculables, au point que je me dis souvent : Comment un simple chevalier, d'une origine étrangère, est-il compté parmi les grands de l'empire? Comment un nom si nouveau s'est-il fait remarquer, au milieu de tant de noms décorés d'une longue illustration? Où est cette philosophie si bornée dans ses désirs? Est-ce donc la sagesse qui orne tous ces jardins, qui habite tous ces palais, qui regorge de terres, de revenus immenses? Je n'ai qu'une excuse : je n'ai pas dû me roidir contre tes bienfaits.

LIV. « Mais nous avons tous deux comblé la mesure : tu m'as donné tout ce qu'un prince peut donner à un ami; j'ai reçu tout ce qu'un ami peut recevoir d'un prince. Le reste irriterait l'envie, qui, sans doute, comme tout ce qui vient des mortels, ne peut atteindre à ta hauteur; mais moi, elle m'accable : il faut songer à moi. De même qu'épuisé par les travaux de la guerre ou par les fatigues d'un voyage, je demanderais du repos, ainsi, dans ce voyage de la vie, lorsque, les soins même les plus légers effrayant

Augustus M. Agrippæ mitylenense secretum, Cilnio Mæcenati, Urbe in ipsa, velut peregrinum otium permisit : quorum alter bellorum socius, alter Romæ pluribus laboribus jactatus, ampla quidem, sed pro ingentibus meritis, præmia acceperant. Ego quid aliud munificentia tuæ adhibere potui, quam studia, ut sic dixerim, in umbra educata, et quibus claritudo venit, quod juventæ tuæ rudimentis adfuisse videor, grande hujus rei pretium? At tu gratiam immensam, innumeram pecuniam circumdedisti; adeo ut plerumque intra me ipse volvam : Egone, equestri et provinciali loco ortus, proceribus civitatis annumeror? inter nobiles et longa decora præferentes novitas mea enituit? Ubi est animus ille modicis contentus? Tales hortos instruit, et per hæc suburbana incedit, et tantis agrorum spatiis, tam lato fœnore exuberat? Una defensio occurrit, quod muneribus tuis obniti non debui.

LIV. « Sed uterque mensuram implevimus, et tu, quantum princeps tribuere amico posset, et ego, quantum amicus a principe accipere. Cetera invidiam augment : quæ quidem, ut omnia mortalia, infra tuam magnitudinem jacent; sed mihi incumbunt : mihi subveniendum est. Quomodo, in militia aut via fessus, adminiculum orarem; ita in hoc itinere vitæ, senex, et levissimis

mon âge, le fardeau de mon opulence devient accablant pour ma vieillesse, je demande qu'on m'en soulage. César, fais régir mes biens par tes procureurs; daigne les confondre avec ta fortune. Sans me réduire à l'indigence, je ne sacrifierai qu'un vain éclat qui me fatigue; et, tout le temps qu'emporte le soin de mes terres ou de mes jardins, je le rendrai à mon esprit. Tu es dans la première vigueur de l'âge, et huit ans d'expérience t'affermissent dans l'art de régner; pour nous, tes vieux amis, ce sera répondre à tes bienfaits que de jouir du repos. Ce sera même une partie de ta gloire, d'avoir élevé aux grandeurs des hommes qui savent supporter la médiocrité. »

LV. Néron fit à peu près cette réponse : « Je réplique sur-le-champ à un discours préparé : voilà déjà un de tes bienfaits. C'est toi qui m'as formé à discuter facilement toute question, prévue ou non. Mon trisaïeul Auguste consentit à la retraite d'Agrippa et de Mécène après de longs travaux; mais, quels que fussent ses motifs, Auguste était d'un âge qui donnait du poids à ses démarches, et, toutefois, il ne dépouilla de ses dons ni Mécène ni Agrippa. C'est au sein de la guerre et des périls qu'ils avaient servi tous deux, car les premières années d'Auguste furent orageuses; mais ni ton bras ni ton épée ne m'eussent manqué non plus, si j'avais eu les armes à la main; et tout ce que demandait la situation de mes affaires, tu l'as fait : ton expérience, tes conseils, tes préceptes, ont éclairé mon enfance, ensuite ma jeunesse. Tes bienfaits subsisteront pendant ma vie entière. Ceux que tu tiens de moi, trésors, jardins, palais, sont périssables; et, quoi que tu puisses

quoque curis impar, quum opes meas ultra sustinere non possim, præsidium peto. Jube eas per procuratores tuos administrari, in tuam fortunam recipi. Nec me in paupertatem ipse detrudam; sed, traditis quorum fulgore perstringor, quod temporis hortorum aut villarum curæ seponitur, in animum revocabo. Superest tibi robur, et tot per annos nixum fastigii regimen; possumus seniores amici quiete respondere. Hoc quoque in tuam gloriam cedet, eos ad summa vexisse qui et modica tolerarent. »

LV. Ad quæ Nero sic ferme respondit : « Quod meditatæ orationi tuæ statim occurram, id primum tui muneris habeo, qui me non tantum prævisa, sed subita expedire docuisti. Abavus meus Augustus Agrippæ et Mæcenati usurpare otium post labores concessit; sed in ea ipsa ætate cujus auctoritas tueretur quidquid illud et qualecunque tribuisset; attamen neutrum datis a se præmiis exiit. Bello et periculis meruerant. In his enim juvena Augusti versata est; nec mihi tela et manus tuæ defuissent, in armis agenti. Sed quod præsens conditio poscebat, ratione, consilio, præceptis pueritiam, dein juventam meam fovisti. Et tua quidem erga me munera, dum vita suppetet, æterna erunt : quæ a me habes, horti et lænas et villæ, casibus obnoxia

dire de tes richesses, beaucoup, avec bien moins de mérite, en ont eu qui les surpassaient. J'ai honte de citer des affranchis plus opulents que toi, et je rougis que, le premier dans mon cœur, tu ne le sois pas encore en fortune.

LVI. « Mais attendons : ton âge, encore robuste, te permet et les travaux et l'espérance d'en jouir ; et moi, je ne fais que d'entrer dans mon règne : à moins, peut-être, que tu ne te rabaisse au-dessous de Vitellius, qui fut trois fois consul, et moi au-dessous de Claude, ou que mes libéralités ne puissent faire pour toi ce qu'a fait pour Volusius sa longue économie. Pourquoi me quitter ? Si cette pente si glissante du premier âge m'a emporté dans quelques erreurs, tu les redresseras, et ma jeunesse, plus instruite, va suivre plus constamment tes avis. On ne dira point que c'est modération dans Sénèque, si tu rends tes richesses ; que c'est besoin de repos, si tu abandonnes ton prince : Rome entière s'écriera que Néron est avare, que l'on redoute sa cruauté. Et quand ton désintéressement t'attirerait les plus grands éloges, conviendrait-il à un sage de chercher sa gloire dans une démarche qui décrierait son ami ? » A ces raisons, Néron ajouta les embrassements les plus tendres, instruit par la nature et consommé par l'habitude dans l'art de voiler sa haine sous d'insidieuses caresses. Sénèque finit, comme on finit toujours avec les princes, par des remerciements ; mais il changea la vie qu'il menait depuis sa grande faveur ; il renvoya cette cour qui remplissait sa maison ; il ne souffrit plus de cortège, sortant peu, et prétextant toujours des maladies ou des études, pour se renfermer chez lui.

sunt ; ac, licet multa videantur, plerique, haudquaquam artibus tuis pares, plura tenuerunt. Pudet referre libertinos qui ditiores spectantur. Unde etiam rubori mihi est quod, præcipuus caritate, nondum omnes fortuna antecellis.

LVI. « Verum et tibi valida ætas, rebusque et fructui rerum sufficiens ; et nos prima imperii spatia ingredimur : nisi forte aut te Vitellio ter consuli, aut me Claudio, postponis. Sed quantum Volusio longa parcimonia quæsit, tantum in te mea liberalitas explere non potest. Quin, si qua in parte lubricum adolescentiæ nostræ declinat, revocas, ornatumque robor subsidio impensius regis. Non tua moderatio, si reddideris pecuniam, nec quies, si reliqueris principem, sed mea avaritia, meæ crudelitatis metus in ore omnium versabitur. Quod si maxime continentia tua laudetur, non tamen sapienti viro decorum fuerit, unde amico infamiam paret, inde gloriam sibi recipere. » His adjicit complexum et oscula, factus natura et consuetudine exercitus velare odium fallacibus blanditiis. Seneca, qui finis omnium cum dominante sermonum, grates agit, sed instituta prioris potentia commutat : prohibet cæcus salutantium ; vitat comitantes ; rarus per Urbem, quasi valetudine infausa aut sapientiæ studiis domi attineretur.

LVII. Le crédit de Sénèque renversé, il ne fut pas difficile d'ébranler celui de Fénius, en rappelant son attachement pour Agrippine ; et Tigellinus prenait chaque jour plus d'ascendant. Persuadé que ses vices, seuls fondements de sa faveur, réussiraient encore mieux s'il associait le prince à ses crimes, il épie les soupçons de l'empereur, et, voyant qu'ils tombaient principalement sur Plautus et sur Sylla, qui venaient d'être relégués, Plautus en Asie, Sylla dans la Gaule Narbonnaise, il montre des alarmes sur leur haute naissance, sur ce qu'ils étaient tout près, l'un, des armées d'Orient, l'autre, de celles de Germanie ; « bien différent de Burrus, qui ménageait mille intérêts divers, il n'envisageait, lui, que la sûreté du prince. La présence de Néron pouvait encore le rassurer contre les complots de la capitale ; mais comment réprimer les mouvements à de si grandes distances ? Il y avait tout à craindre de l'influence d'un descendant du dictateur sur les Gaules, d'un petit-fils de Drusus sur les peuples d'Asie. La pauvreté de Sylla n'était qu'un aiguillon pour son audace, et son indolence, que le masque de son ambition ; Plautus, avec de grandes richesses, ne daignait pas même feindre du goût pour la vie tranquille ; au contraire, il s'annonçait hautement pour un imitateur des vieux Romains ; il avait même pris toute l'arrogance stoïque et tous les principes d'une secte qui fait des intrigants et des séditeux. » On n'hésita plus. Des meurtriers, débarqués le sixième jour à Marseille, avant qu'on eût la moindre défiance, avant qu'il courût le moindre bruit, égorgèrent Sylla au moment où il se mettait à table. On rapporta sa tête à Néron, qui en fit un sujet de raillerie, trouvant que des cheveux blancs, de si bonne heure, étaient une difformité.

LVII. Perculso Seneca, promptum fuit Rufum Fenium imminuere, Agrippinæ amicitiam in eo criminantibus, validiorque in dies Tigellinus ; et malas artes, quibus solis pollebat, gratiores ratus, si principem societate scelerum obstringeret, metus ejus rimatur : compertoque Plautum et Sullam maxime timeri, Plautum in Asiam, Sullam in Galliam Narbonensem nuper amotos, nobilitatem eorum, et propinquos huic Orientis, illi Germaniæ exercitus, commemorat : « non se, ut Burrum, diversas spes, sed solam incolumitatem Neronis, spectare ; cui caveri utenique ab urbanis insidiis præsentia longinquos motus quonam modo comprimi posse ? Erectas Gallias ad nomen dictatorum, nec minus suspectos Asiæ populos claritudine avi Drusi. Sullam inopem, unde præcipuam audaciam ; et simulatorem segnitia, dum temeritati locum reperiret. Plautum, magnis opibus, ne fingere quidem cupidinem otii ; sed veterum Romanorum imitamenta præferre, assumpta etiam stoicorum arrogantia sectaque, quæ turbidos et negotiorum appetentes faciat. » Nec ultra mora. Sulla, sexto die pervectis Massiliam percussoribus, ante metum et rumorem interficitur, quum epulandi causa discumberet. Relatum caput ejus illisit Nero, tanquam præmatura canitie deforme.

LVIII. Le projet de l'assassinat de Plautus fut moins secret ; plus de personnes veillaient à sa conservation : d'ailleurs, la longueur du trajet par terre et par mer, et le temps qui s'écoula jusqu'à l'exécution, avaient éveillé les rumeurs. On supposait généralement qu'il avait été trouver Corbulon, alors à la tête d'une grande armée, et le premier menacé, si la gloire et l'intégrité menaient à la mort. On allait même jusqu'à débiter que l'Asie avait pris les armes en faveur de Plautus; que les soldats chargés du crime ne s'étaient point trouvés en force, ou avaient manqué de résolution; et que, dans l'impossibilité d'exécuter leurs ordres, ils s'étaient déclarés pour la nouvelle puissance. Ces mensonges, comme tous les bruits, grossissaient par la crédulité des oisifs. Au reste, il est très-vrai qu'un affranchi de Plautus, favorisé par les vents, avait devancé les meurtriers, et lui avait apporté, de la part d'Antistius, son beau-père, « le conseil de ne point attendre stupidement la mort; il lui restait une ressource dans l'indignation publique, et dans l'intérêt qu'inspire un nom illustre; il pouvait se promettre les gens de bien; les audacieux s'y joindraient; en attendant, il ne fallait négliger aucune ressource; s'il avait une fois repoussé les soixante soldats (car c'était le nombre qu'on envoyait) avant que Néron le sût, avant qu'il en revint d'autres, il arriverait des événements qui, en grossissant ses forces, pourraient, à la fin, lui composer une armée; ce parti pouvait le sauver; et enfin le lâche n'a pas moins à souffrir que le brave. »

LIX. Mais ces raisons ne touchèrent point Plautus, soit que seul, au fond de son exil, il désespérât de ses ressources, soit que ce mélange de crainte et d'espérance lui fût à charge, soit qu'enfin,

LVIII. Plauto parari necem non perinde occultum fuit, quia pluribus salus ejus curabatur, et spatium itineris ac maris tempusque interjectum moverat famam; vulgoque fingeantur petita ab eo Corbulonem, magnis tum exercitibus præsentem, si clari atque insontes interficerentur, præcipuum ad pericula: quin et Asiam favore juvenis arma cepisse; nec milites ad scelus missos, aut numero validos, aut animo promptos; postquam jussa efficere nequiverint, ad spes novas transisse. Vana hæc, more famæ, credentium otio augebantur. Ceterum libertus Plauti celeritate ventorum prævenit centurionem, et mandata L. Antistii soceri attulit: « effugeret segnem mortem; odium suffugium, et magni nominis miserationem: reperturum bonos, consociaturum audaces; nullum interim subsidium adspernandum: si sexaginta milites, tot enim adveniebant, propulisset; dum refertur nuntius Neroni, dum manus alia permeat, multa secutura quæ ad usque bellum evalescerent: denique aut salutem tali consilio quæri, aut nihil gravius audenti, quam ignavo, patiendum esse. »

LIX. Sed Plautum ea non movere: sive nullam opem providebat inermis atque exsul, seu tadio ambiguae spei, an amore conjugis et liberorum, quibus

aimant sa femme et ses enfants, il crût leur rendre le prince plus favorable en ne l'aigrissant par aucune résistance. On a dit que de nouvelles lettres de son beau-père l'avaient rassuré sur ses périls, et que les philosophes Céranus et Musonius, l'un Grec, l'autre Toscan, lui avaient persuadé d'attendre tranquillement la mort, plutôt que de se rejeter dans les embarras d'une vie incertaine. Ce qui est sûr, c'est qu'on le trouva, à l'heure de midi, en simple tunique, occupé à faire de l'exercice. Il fut tué, dans cet état, par le centurion, sous les yeux de Pélagon, eunuque à qui les soldats et le centurion étaient tenus d'obéir; au fait, l'esclave d'un tyran était le digne chef de tels satellites. On rapporta la tête à Néron: « Eh bien, dit-il en la voyant (ce sont ses propres paroles), maintenant qui t'empêche, Néron, de solenniser, avec Poppée, un hymen différé par toutes ces craintes, et de renvoyer cette Octavie, qu'en dépit de sa vertu le nom de son père et la faveur publique te rendent insupportable? » Dans sa lettre au sénat, il n'avoua point les meurtres de Sylla et de Plautus; il dit seulement que c'étaient deux esprits séditeux, et qu'il veillait, avec un soin extrême, au salut de l'empire. D'après cela, il fut arrêté que l'on remercierait les dieux, et qu'on chasserait du sénat Sylla et Plautus: décision plus révoltante que tous nos maux.

LX. Lorsqu'il reçut le décret du sénat, Néron, qui voit tous ces crimes érigés en vertus, chasse de son lit Octavie, dont il accusait sans cesse la stérilité; et, sur-le-champ, il épouse Poppée. Cette femme, longtemps concubine et maîtresse de Néron, fut à peine

placabiliorem fore principem rebatur, nulla sollicitudine turbatum. Sunt qui alios a socero nuntios venisse ferant, tanquam nihil atrox immineret; doctoresque sapientiæ, Cæranum græci, Musonium tusci generis, constantiam operiende mortis, pro incerta et trepida vita, suasisse. Repertus est certe, per medium diei, nudus exercitando corpori. Talem eum centurio trucidavit, coram Pelagone, spadone, quem Nero centurioni et manipulo, quasi satellitibus ministrum regium, præposuerat. Caput interfecti relatum: cujus adpectu ipsa principis verba referam, « Quin, inquit, Nero, deposito metu, nuptias Poppæe, ob ejusmodi terrores dilatas, maturare parat, Octaviamque conjugem amoliri, quamvis modeste agat, et nomine patris, et studiis populi gravem? » Sed ad senatum litteras misit, de cæde Sullæ Plautique haud confessus, verum utriusque turbidum ingenium esse, et sibi incolumitatem reipublicæ magna cura haberi. Decretæ eo nomine supplicationes, utque Sulla et Plautus senatu moverentur, gravioribus tamen ludibriis quam malis.

LX. Igitur accepto patrum consulto, postquam cuncta scelerum suorum pro egregiis accipi videt, exturbat Octaviam, sterilem dietitans. Exin Poppæe conjungitur. Ea diu pellex, et adulteri Neronis, mox mariti, potens quemdam ex

son épouse, qu'elle fit accuser Octavie d'avoir aimé un esclave. Elle poussa à cette délation un homme de la maison d'Octavie; et l'amant qu'on lui donnait était un nommé Eucérus, Égyptien de naissance, joueur de flûte de profession. On mit à la question toutes ses femmes; et, quoique la violence des tourments eût arraché quelques dépositions en faveur de l'imposture, la plupart persistèrent à soutenir l'irréprochable vertu de leur maîtresse. L'une d'elles, pressée par Tigellinus, lui répondit en face qu'il n'y avait aucune partie du corps d'Octavie qui ne fût plus pure que la bouche de Tigellinus. Elle fut répudiée toutefois; ce fut d'abord un simple divorce, comme entre particuliers; elle reçut en don le palais de Burrus et les terres de Plautus, présents d'un sinistre augure; bientôt elle fut reléguée au fond de la Campanie, sous la garde de quelques soldats. Ce traitement révolta le peuple, qui, moins politique, et, par la médiocrité de sa fortune, moins exposé, fit éclater souvent et publiquement ses murmures. Dans la crainte d'un soulèvement, et nullement par repentir, Néron rappela Octavie.

LXI. Les Romains, transportés de joie, montent au Capitole; ils croient enfin à la justice des dieux. Ils abattent les statues de Poppée; ils portent sur leurs épaules les images d'Octavie, les couvrent de fleurs, et les placent au forum et dans les temples. On se répand même en éloges du prince; on demande à le voir, pour le combler de félicitations; et déjà ils étaient jusque dans les cours du palais, qu'ils remplissaient de leur foule et de leurs cris, lorsqu'un gros de soldats, détaché contre eux, vint, armé de fouets et les menaçant du fer, intimider cette troupe et la disperser. On défit

ministris Octaviæ impulit servilem ei amorem obijcere; destinaturque reus cognomento Eucerus, natione Alexandrinus, canerè tibiis doctus. Actæ ob id de ancillis quæstiones, et vi tormentorum victis quibusdam ut falsa annuerent, plures perstitere sanctitatem dominæ tueri. Ex quibus una, instanti Tigellino, castiora esse muliebria Octaviæ respondit, quam os ejus. Movetur tamen primo, civilis discidii specie, domumque Burri et prædia Plauti, infausta dona, accipit; mox in Campaniam pulsa est, addita militari custodia. Inde crebri questus, nec occulti per vulgum cui minor sapientia, et, ex mediocritate fortunæ, pauciora pericula sunt. His Nero, haudquaquam pœnitentia flagitii, conjugem revocavit Octaviam.

LXI. Exin læti Capitolium scandunt, deosque tandem venerantur. Effliges Poppæe prouunt; Octaviæ imagines gestant humeris, spargunt floribus, Foroque ac templis statuunt. Itur etiam in principis laudes; expetitur venerantibus. Jamque et palatium multitudine et clamoribus complebant, quum emissi militum globi verberibus et intento ferro turbatos disjecere. Mutataque quæ

tout ce qu'on avait fait dans la sédition, et les statues de Poppée furent replacées. Cette femme, toujours implacable par sa haine, et de plus, alors, par ses frayeurs, craignant, ou que la fureur du peuple ne se portât à de plus grands excès, ou que ses dispositions ne changeassent celles de Néron, court se précipiter aux genoux du prince : « elle n'en est pas au point de venir l'implorer pour son hymen, quoiqu'il lui fût plus cher que la vie; elle a à craindre pour sa vie même, menacée par les créatures et les esclaves d'Octavie, qui, usurpant le nom de peuple, avaient osé, en pleine paix, ce qu'on se permettrait à peine dans les horreurs de la guerre; c'était au prince même qu'on en voulait; il n'avait manqué qu'un chef, et, l'impulsion donnée, ce chef se trouverait bientôt; Octavie n'avait qu'à quitter seulement la Campanie, et marcher droit à Rome, où, absente, d'un seul signe de sa volonté elle excitait, à son gré, les séditions. Eh! quel était donc le crime de Poppée? Avait-elle jamais offensé personne? Était-ce parce que sa fidélité donnerait à la famille des Césars de vrais descendants, que le peuple romain préférerait élever aux grandeurs impériales le fils d'un esclave égyptien? Enfin, si le bien de l'empire l'exigeait, il fallait que Néron reprit un maître dans Octavie, mais du moins librement, et non par force, ou bien qu'il pourvût à sa sûreté par une juste vengeance. On était parvenu, sans beaucoup de peine, à calmer un premier mouvement; mais, s'ils désespéraient une fois de revoir Octavie femme de Néron, ils sauraient bien lui trouver un mari. »

LXII. Ce discours artificieux, bien fait pour réveiller la crainte

per seditionem verterant, et Poppææ honos repositus est. Quæ semper odio, tum et metu atrox, ne aut vulgi acrior vis ingrueret, aut Nero inclinatione populi mutaretur, provoluta genibus ejus : « non eo loci res suas agi, ut de matrimonio certet, quanquam id sibi vita potius, sed vitam ipsam in extremum adductam a clientelis et servitiis Octaviæ, quæ plebis sibi nomen indiderint, ea in pace ausi, quæ vix bello evenirent. Arma illa adversus principem sumpta : duces tantum defuisse; qui, motis rebus, facile reperiretur. Omitteret modo Campaniam, et in Urbem ipsam pergeret, ad cujus nutum absentis tumultus cicerentur. Quod alioquin suum delictum? quam cujusquam offensio-nem? An, quia veram progeniem penatibus Cæsarum datura sit, malle populum romanum tibiicinis ægyptiæ subolem imperatorio fastigio induci? Denique, si id rebus conducatur, libens, quam coactus, acciret dominam, vel consuleret securitati justa ultione. Et modicis remediis primos motus consedisse; at si desperent uxorem Neronis fore Octaviam, illi maritum duros. »

LXII. Varius sermo, et ad metum atque iram accommodatus, terruit simul

et la colère, épouvanta et irrita Néron. Mais les soupçons sur un esclave obtenaient peu de créance, et ils avaient été détruits par les dépositions des femmes. On cherche donc à se procurer l'aveu d'un homme auquel on pût aussi prêter un projet de révolution dans l'empire; et l'on jeta les yeux sur Anicétus, l'assassin d'Agrippine, qui commandait la flotte de Misène, comme je l'ai dit. Cet homme avait joui de quelque faveur après son crime; mais ensuite il était devenu odieux, comme tous les complices, dont la présence semble un reproche continuel. Néron le fait venir; il lui rappelle : « qu'il était venu, lui seul, au secours du prince, dans un moment où sa vie était menacée par une mère; il s'agissait de lui rendre un service non moins important, en le délivrant d'une épouse ennemie; on n'avait besoin ni de son bras, ni de son épée; il n'y avait qu'à faire l'aveu d'un adultère avec Octavie. » En même temps il lui promet pour le moment des récompenses secrètes, mais considérables, et une retraite délicieuse; ou bien, s'il refusait, la mort. Ce malheureux, par sa perversité naturelle, et par la dépendance où jette un premier crime, renchérit encore sur les impostures commandées, et fait ses vœux en présence de quelques favoris, dont Néron avait formé une sorte de conseil. Il est ensuite relégué en Sardaigne, où quelques richesses adoucissent son exil, et où il mourut tranquillement.

LXIII. Néron, dans son édit, déclare qu'Octavie, pour se faire livrer la flotte, en avait séduit le commandant; puis, oubliant cette stérilité naguère tant reprochée, il l'accuse de s'être fait avorter pour couvrir ses dérèglements; il assurait avoir la preuve de tous

audientem et accendit. Sed parum valebat suspicio in servo, et questionibus ancillarum elusa erat. Ergo confessionem alicujus quæri placet, cui rerum quoque novarum crimen affingeretur. Et visus idoneus maternæ necis patratior, Anicetus, classis apud Misenum, ut memoravi, præfectus, levi post admissum scelus gratia, dein graviore odio; quia malorum facinorum ministri quasi exprobrantes adspiciuntur. Igitur accitum eum Cæsar operæ prioris admonet: « solum incolunitati principis adversus insidiantem matrem subvenisse; locum haud minoris gratiæ instare, si conjugem infensam depelleret; nec manu aut telo opus: fateretur Octaviæ adulterium. » Occulta quidem ad præsens, sed magna ei præmia et secessus amœnos promittit; vel, si negavisset, necem intentat. Ille, insita vecordia, et facilitate priorum flagitiorum, plura etiam quam jussum erat fingit fatereturque apud amicos, quos velut consilio adhibuerat princeps. Tum in Sardiniam pellitur, ubi non inops exsilium toleravit, et fato obiit.

LXIII. At Nero, præfectum in spem sociandæ classis corruptum, et incusatæ paulo ante sterilitatis oblitus abactos partus conscientia libidinum, eaque sibi

ces crimes; ensuite il la fait enfermer dans l'île de Pandataria. Jamais exilée n'offrit à la pitié des Romains un spectacle plus attendrissant. Quelques-uns se rappelaient encore Agrippine persécutée par Tibère. La mémoire de Julie, exilée par Claude, était plus récente; mais ces deux femmes, du moins, parvenues à la maturité de l'âge, avaient eu quelques beaux jours; elles pouvaient adoucir les rigueurs de leur situation par des souvenirs plus heureux. Pour Octavie, le jour de son hymen fut un jour de deuil; elle entra dans une maison qui ne lui offrit que des sujets d'affliction, un père empoisonné, et un frère aussitôt après; puis une esclave plus puissante que sa maîtresse; puis Poppée, qui lui succéda pour la perdre; enfin des calomnies plus horribles que tous les supplices.

LXIV. Ainsi cette jeune femme, entourée de centurions et de soldats, restait, à vingt ans, déjà séparée de la vie par le pressentiment de ses maux, sans pouvoir jouir du repos de la mort. Quelques jours après, elle reçoit l'ordre de mourir. Elle eut beau se réduire aux titres de veuve et de sœur, invoquer le nom des Germanicus leurs communs aïeux, enfin celui d'Agrippine, qui, tant qu'elle avait vécu, avait empêché, sinon qu'elle ne fût malheureuse, du moins qu'on n'attentât à ses jours: rien ne lui servit. Elle se voit lier impitoyablement; on lui ouvre les quatre veines; et comme son sang, glacé par la peur, tardait à couler, on la fait expirer dans la vapeur d'un bain bouillant. Ensuite, pour comble d'atrocité, sa tête ayant été coupée et portée à Rome, Poppée l'examina. On dé-

comperta, edicto memorat; insulaque Pandataria Octaviam claudit. Non alia exsul visentium oculos majore misericordia affectit. Meminerant adhuc quidam Agrippinæ a Tiberio, recentior. Juliæ memoria observabatur a Claudio pulsæ. Sed illis robur ætatis adfuerat; læta aliqua viderant, et præsentem sævitiam melioris olim fortunæ recordatione allevabant. Huic primum nuptiarum dies loco funeris fuit, deductæ in domum in qua nihil nisi luctuosum haberet, erepto per venenum patre et statim fratre; tum ancilla domina validior, et Poppea non nisi in perniciem uxoris nupta; postremo crimen omni exitio gravius.

LXIV. Ac puella, vicesimo ætatis anno, inter centuriones et milites, præsentis malorum jam vita exempta, nondum tamen morte acquiescebat. Paucis dehinc interjectis diebus, mori jubetur: quum jam viduam se, et tantum sororem testaretur, communesque Germanicos, et postremo Agrippinæ nomen ciceret, qua incolumi, infelix quidem matrimonium, sed sine exitio pertulisset. Restrigitur vinculis, venæque ejus per omnes artus exsolvantur: et, quia pressus pavore sanguis tardius labebatur, præservidi balnei vapore enecatur; additurque atrocior sævitia, quod caput amputatum latumque in Urbem Pop-

cerna, à cette occasion, des offrandes pour tous les temples; ce que je rapporte exprès, afin qu'en lisant l'histoire de ces temps, dans mon ouvrage ou dans d'autres écrits, on sache d'avance que tous les exils, que tous les assassinats commandés par le prince furent suivis d'autant d'actions de grâces rendues aux dieux, et qu'alors ce qui jadis annonçait nos prospérités devint la marque infailible des calamités publiques. Cependant je ne tairai point quelques autres sénatus-consultes qui contiendront des flatteries nouvelles, ou dans lesquels l'avilissement fut porté au comble.

LXV. Ce fut dans cette même année que Néron, dit-on, fit empoisonner ses principaux affranchis : Doryphore, pour avoir traversé l'hymen de Poppée; Pallas, parce que sa longue vieillesse retenait trop longtemps des richesses immenses. Romanus avait manœuvré sourdement contre Sénèque, dont il accusait les liaisons avec Pison. Sénèque, avec plus de fondement, fit retomber l'accusation sur Romanus : ce qui alarma Pison, et prépara contre Néron cette conspiration terrible, dont l'issue fut si malheureuse.

pæa vidit. Dona ob hæc templis decreta : quod ad eum finem memoravimus, ut, quicumque casus temporum illorum nobis vel aliis auctoribus noscent, præsumptum habeant, quoties fugas et cædes jussit princeps, toties grates deis actas, quæque rerum secundarum olim, tum publicæ cladis insignia fuisse. Neque tamen silebimus, si quod senatusconsultum adulatione novum, aut patientia postremum fuit.

LXV. Eodem anno libertorum potissimos veneno interfecisse creditus est : Doryphorum, quasi adversatum nuptiis Poppææ; Pallantem, quod immensam pecuniam longa senectæ detineret. Romanus secretis criminationibus incusaverat Senecam, ut C. Pisonis socium; sed validius a Seneca eodem crimine percussus est. Unde Pisoni timor, et orta insidiarum in Neronem magna moles, sed improspæra.

LIVRE QUINZIÈME

SOMMAIRE

I. Vologèse, roi des Parthes, envahit l'Arménie; Corbulon repousse l'invasion avec autant de prudence que de courage. — VI. Césennius Pétus, chargé plus spécialement de la défense de l'Arménie. Son impéritie et sa témérité compromettent le salut de l'Arménie. Secours tardif que lui donne Corbulon. — XVIII. Trophées décernés par le sénat avant que la guerre des Parthes soit terminée. — XIX. Sénatus-consulte contre les adoptions fictives. — XXIII. Naissance d'une fille de Néron et de Poppée; elle cause une joie vive, mais de peu de durée; l'enfant meurt au bout de quatre mois; on lui décerne les honneurs divins. — XXIV. Ambassade des Parthes qui annoncent leur prétention de garder l'Arménie. On les congédie avec un refus, et la conduite de la guerre est confiée à Corbulon. Ce général envahit de nouveau l'Arménie, et la terreur qu'il inspire aux Parthes les force de demander une entrevue. Ils consentent à mettre bas les armes, et Tiridate à déposer son diadème au pied de la statue de Néron, pour ne le reprendre que sous son bon plaisir. — XXXII. Nation des Alpes maritimes admise aux privilèges du Latium. — XXXIII. A Naples, Néron chante en public; à Rome, son luxe et ses dissolutions portent partout la corruption. — XXXV. Torquatus Silanus est forcé de se donner la mort. — XXXVIII. Incendie de Rome, effet du hasard ou l'ouvrage de Néron. Il s'établit sur les ruines de sa patrie et se bâtit un palais que son luxe fait nommer le *palais d'or*. — XLIV. Les chrétiens sont livrés aux plus cruelles tortures, supposés auteurs de l'incendie; à leurs supplices se joint la dérision. — XLVII. Prodiges. — XLVIII. Conjuraton contre Néron, à la tête de laquelle est Pison. Découverte du complot. Mort de plusieurs personnages illustres, du nombre desquels sont Sénèque et Lucain. — LXXIV. Offrandes et actions de grâces décernées aux dieux. Le mois d'avril reçoit le surnom de Néron.

Espace d'un peu plus de trois ans.

A. DE R.	DE J. C.		
DCCXVI.	65.	Cons.	{ C. Memmius Régulus. L. Virginius Rufus.
DCCXVII.	64.	Cons.	{ C. Lécinius Bassus. M. Licinius Crassus.
DCCXVIII.	65.	Cons.	{ A. Licinius Nerva Silianus. M. Vestinus Atticus.

I. Cependant Vologèse, roi des Parthes, ayant appris les succès de Corbulon, et qu'on avait placé l'étranger Tigrane sur le trône de l'Arménie, voulait aller venger l'injure faite à la majesté des Arsacides par l'expulsion de son frère Tiridate; puis, dans le même moment, la considération de la grandeur romaine et d'une an-

LIBER QUINTUS DECIMUS

I. Interea, rex Parthorum Vologeses, cognitis Corbulonis rebus, regemque alienigenam Tigranem Armeniæ impositum; simul fratre Tiridate pulso, spreto Arsacidarum fastigium ire ultum volens; magnitudine rursus romana